

2024/0146

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

SOUS PREFECTURE
D'AVESNES/HELPE



29 NOV. 2024

ARRIVEE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 13

Etaient présents : MM. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHRETIEN. CHATELAIN. PETIT. WERY. RAVIDAT et ASCONE.

Mmes MERCIER. PREVOST. WAUCHER. CAFFIAU.

Absents : Mmes DELBRUYERE. BOURAINE. DELPLANQUE-GABET.

MALINGRE et MM. JOSSET et CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : AUTORISATION SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2020/2024 ET 2025/2029 DANS LE CADRE DU PLAN MERCREDI

Dans le cadre du Plan Mercredi, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 3CA en cours (2020/2024) et la nouvelle Convention Territoriale Globale 3CA 2025/2029. Cet engagement vise à poursuivre la démarche de diagnostic partagé et de poursuivre la démarche projet à l'échelle intercommunale autour des axes définies dans la CTG. Cette CTG matérialise l'engagement conjoint de la Caf du Nord et de la collectivité à poursuivre un appui financier aux services aux familles du territoire. La signature conditionne le financement dès 2024 et la poursuite des financements Bonus Territoire à compter du 01/01/2025

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour
extrait conforme,

AVESNELLES, le 28 NOV. 2024

Maire,

